

5



FORMATION PROFESSIONNELLE

La reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en formation professionnelle (FP) est en croissance depuis le début des années 2000. Afin de garantir la qualité de la formation professionnelle, de protéger la valeur des diplômes d'études professionnelles (DEP) et de faire respecter les droits des enseignantes et enseignants en FP, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) vous présente cette fiche.

Qu'est-ce que la RAC en FP?

La RAC en FP permet à des personnes de faire reconnaître les compétences professionnelles qu'elles ont acquises par le travail ou par une autre expérience de vie. Selon une démarche bien établie, la personne peut ainsi être évaluée et obtenir des unités d'un DEP ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) confirmant la maîtrise des compétences évaluées. Bien que la décision de faire de la RAC soit un choix individuel, cette démarche peut être soutenue par un employeur ou par Emploi-Québec.

Il ne peut y avoir d'échec en RAC, mais uniquement une compétence reconnue ou non.

Un droit reconnu

La loi et la réglementation indiquent que la commission scolaire reconnaît, conformément aux critères ou aux conditions établis par le ministre, les acquis scolaires et extrascolaires faits par une personne inscrite en FP (Loi sur l'instruction publique, art. 250 et 469 et Régime pédagogique de la formation professionnelle, art. 14). La RAC et la formation manquante qui la complète font partie des services gratuits offerts par les commissions scolaires. Par contre, elles n'offrent pas nécessairement des services de RAC pour tous leurs programmes. De plus, certains sont exclus de la RAC, tels que le DEP Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) ainsi que l'ASP Lancement d'une entreprise.

Les obligations liées à l'évaluation et à la sanction de la RAC sont précisées dans le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles*. De son côté, le document d'information sur les services et les programmes d'études de la FP, intitulé *Services et programmes d'études – Formation professionnelle, portrait d'ensemble 2016-2017* (ancienne instruction annuelle de la FP), n'est pas prescriptif, mais il précise le message que le ministère de l'Éducation envoie aux commissions scolaires sur la RAC. On y trouve en annexe la liste des programmes d'études pour lesquels une instrumentation ministérielle propre à la RAC a été élaborée.

Tous ces documents officiels qui encadrent la FP sont disponibles sur le site inforoutefpt.org, dans la section Documents administratifs et informatifs.

Quels sont les préalables?

Aucun préalable n'est exigé pour bénéficier de la RAC. Les préalables du programme sont nécessaires pour avoir droit à la formation manquante (l'enseignement de compétences que l'on ne maîtrise pas complètement). Les préalables sont ainsi nécessaires pour obtenir un diplôme (DEP ou ASP) par la RAC, sauf dans les rares cas où l'on n'a pas besoin de suivre la formation manquante.

Un processus bien établi

Pour se faire reconnaître des compétences en FP, il faut suivre différentes étapes bien précises. Un tableau synthèse est présenté à la page suivante. Il existe plusieurs références officielles produites par le ministère de l'Éducation sur le fonctionnement de la RAC en FP et en formation professionnelle et technique (FPT):

- Cadre général et technique en RAC en FPT;
- Guide d'élaboration de l'instrumentation en RAC;
- Rapport d'analyse de la situation de travail de conseillère ou conseiller en RAC.

Ces documents et d'autres informations pertinentes sont disponibles à cette adresse: reconnaissanceacquis.ca.

Les règles budgétaires

Les règles budgétaires sont complexes, changeantes et doivent respecter certains encadrements, dont les conventions collectives. La distribution du financement entre les établissements dépend des orientations de la commission scolaire, et les sommes transmises aux centres sont utilisées selon le budget adopté par le conseil d'établissement. Voici donc comment la RAC génère du financement selon les règles budgétaires de fonctionnement de l'année 2016-2017:

- Un montant de 425 \$ est octroyé à la suite de l'entrevue de validation et de l'inscription à la RAC dans un programme d'études;
- Un montant s'ajoute pour chacune des compétences évaluées et réussies. Il varie de 100 \$ à 567 \$, selon le programme;
- Pour la formation manquante, si la durée précisée à la suite de l'entrevue de validation est égale ou supérieure à un tiers de la durée normative du cours (temps prévu au programme pour la compétence), 100 % du financement est attribué selon les règles habituelles. Si elle est de moins d'un tiers, aucun financement (0 %) n'est accordé.

L'instrumentation

Depuis 2002, le ministère de l'Éducation élabore une instrumentation de RAC selon une approche dite «harmonisée» entre la FP et la formation technique. Cette dernière approche est établie à partir du programme d'études en tenant compte des éléments essentiels à la mise en œuvre de la compétence (cœur de la compétence). Le Ministère a produit de l'instrumentation pour la RAC en FP selon l'approche harmonisée qui prend quatre formes:

- La fiche descriptive (pour l'autoévaluation des participantes et participants);
- Les conditions de reconnaissance (moyens proposés pour faire la preuve de ses acquis);
- La fiche d'évaluation;
- Le guide d'accompagnement (informations pour la gestion de la RAC).

La fiche d'évaluation s'adresse particulièrement aux spécialistes de contenu, c'est-à-dire aux enseignantes et enseignants. Elle doit leur permettre d'évaluer les éléments essentiels de la compétence, comme il est énoncé dans la fiche descriptive.

Le matériel d'évaluation élaboré par le Ministère pour la RAC a la valeur d'épreuves ministérielles et doit être utilisé par les établissements. Par contre, dans les programmes où il n'existe pas d'instrumentation du Ministère, il est alors possible de produire des épreuves locales ou de reprendre les épreuves déjà employées pour évaluer les acquis scolaires. Le ministère de l'Éducation a publié en 2014 un guide d'élaboration de l'instrumentation en RAC pour soutenir ce travail.

Un des problèmes importants de la conception locale de matériel d'évaluation est le manque de reconnaissance du travail nécessaire à sa réalisation. Informez-vous à votre syndicat local si cette tâche n'est pas reconnue. Enfin, il est parfois possible de favoriser le partage de matériel entre les commissions scolaires.

La reconnaissance du travail

Le travail effectué par les enseignantes et enseignants dans le cadre de la RAC n'est pas spécifiquement encadré par la convention nationale. On se retrouve alors avec diverses situations qui peuvent avoir des conséquences sur les équipes enseignantes. Certains syndicats locaux ont enchâssé dans leur convention collective locale la reconnaissance de ce travail dans la tâche éducative. Pour d'autres,

il est payé à taux horaire en surplus d'une tâche à 100%, ce qui implique un double emploi. D'autres situations, tel l'engagement avec le statut de travailleur autonome, sont, bien sûr, à proscrire et à signaler rapidement au syndicat local. Quelle que soit la situation, n'hésitez pas à joindre votre syndicat local afin de connaître la présence ou non de dispositions locales à cet effet.

Étapes de la démarche de RAC	Rôle de la personne conseillère en RAC	Rôle de la personne spécialiste de contenu
Accueil et préparation du dossier	<ul style="list-style-type: none"> — Informer sur la démarche — Clarifier les objectifs des candidates et candidats — S'assurer que les documents requis ont été fournis et les fiches descriptives remplies 	
Analyse du dossier	<ul style="list-style-type: none"> — Vérifier le dossier, analyser la pertinence de la demande et établir les équivalences 	<ul style="list-style-type: none"> — Aider à évaluer la pertinence de la demande et faire l'étude des pièces justificatives, au besoin — Préparer l'entrevue et déterminer la stratégie d'évaluation
Entrevue de validation	<ul style="list-style-type: none"> — Organiser l'entrevue de validation 	<p>Un jury de spécialistes de contenu fait passer une entrevue afin:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. de recommander de suivre en formation manquante les compétences peu ou pas acquises 2. de déterminer la formation d'appoint (mise à niveau) à suivre préalablement à l'évaluation des compétences partiellement acquises 3. de déterminer les conditions de reconnaissance des compétences présumées acquises 4. de reconnaître (ou non) les compétences Métier et formation, Intégration au marché du travail et Recherche d'emploi
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> — Former les spécialistes de contenu à l'évaluation en RAC — Organiser et coordonner les activités d'évaluation — Voir à la transmission des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> — Évaluer les compétences de la personne afin: <ol style="list-style-type: none"> 1. de reconnaître totalement la compétence 2. de reconnaître partiellement la compétence et de déterminer les éléments de compétence à acquérir — Remplir la fiche d'évaluation
Bilan de la démarche et suivi du plan d'accompagnement pour l'acquisition de la formation manquante	<p>En tenant compte des recommandations de la personne spécialiste de contenu:</p> <ul style="list-style-type: none"> — Consigner la note au dossier si la compétence est reconnue totalement — Dresser le plan d'acquisition des compétences qui ne sont pas reconnues totalement 	

La qualité de la RAC

Alors que la RAC en FP est généralement de bonne qualité, notons que certaines directions exercent des pressions afin que les enseignantes et enseignants (souvent les plus précaires) soient plus laxistes dans l'évaluation de la RAC, notamment parce qu'il y a un financement seulement si la compétence est réussie. D'autres directions engagent même des personnes qui n'ont jamais enseigné.

Certains principes doivent être respectés :

- L'enseignante ou l'enseignant est la ou le responsable de l'évaluation.
- Il n'est pas acceptable de subir des pressions de quiconque pour faire réussir une personne qui ne maîtrise pas une compétence.
- Seules trois compétences peuvent être reconnues à la suite de l'entrevue, sur recommandation du ou des spécialistes de contenu : Métier et formation, Intégration au marché du travail (avec une preuve de l'expérience de travail) et Recherche d'emploi (sous présentation du curriculum vitae).

De plus, pour favoriser la qualité de la RAC :

- Comme le suggère le cadre général et technique en RAC, le travail de spécialiste de contenu devrait être assuré par un jury, c'est-à-dire par plus d'une enseignante ou d'un enseignant.
- Le centre devrait toujours donner priorité aux enseignantes ou enseignants d'expérience du centre lors d'un choix d'une personne spécialiste de contenu.
- Le ou les enseignantes ou enseignants devraient être maîtres d'œuvre durant l'entrevue de validation.
- On ne convoque en évaluation qu'une personne dont le dossier suppose qu'elle maîtrise une ou des compétences.

Communiquez avec votre syndicat local si la qualité de la formation ou les droits des enseignantes et enseignants sont menacés.

La formation manquante et l'effet sur les groupes

Lorsque la personne maîtrise une partie de la compétence, on peut lui recommander une mise à niveau avant de passer l'épreuve, qui peut prendre la forme de lectures ou d'autres formations courtes.

Lorsqu'elle maîtrise peu ou pas la compétence, elle peut avoir droit à l'enseignement de celle-ci et ainsi acquérir sa formation manquante si elle détient les conditions d'admission au DEP. Rappelons que la formation manquante est financée par les règles budgétaires si elle est égale ou supérieure à un tiers de la durée normative du cours, par exemple 40 heures de présence ou plus pour une compétence de 120 heures.

Cette situation a des effets sur les groupes « réguliers » qui peuvent avoir à intégrer momentanément des élèves venus chercher des compétences particulières. Dans cette situation, le maximum d'élèves par groupe prévu à la convention collective s'applique. Communiquez avec votre syndicat local si cela n'est pas respecté.